



/ RETURN BIDS TO : - RETOURNER LES SOUMISSION À:

Canada Revenue Agency
Agence du revenu du Canada
See herein / Voir dans ce document

Proposal to: Canada Revenue Agency
We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein and/or attached hereto, the goods and/or services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition à : l'Agence du revenu du Canada
Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, en conformité avec les conditions énoncées dans la présente incluses par référence dans la présente et/ou incluses par référence aux annexes jointes à la présente et ci-jointes, les biens et/ou services énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Bidder's Legal Name and Address - (ensure the Bidder's complete legal name is properly set out)
Raison sociale et adresse du Soumissionnaire - (s'assurer que le nom légal au complet du soumissionnaire est correctement indiqué)

Blank lines for bidder information

Bidder is required to identify below the name and title of the individual authorized to sign on behalf of the Bidder - Soumissionnaire doit identifier ci-bas le nom et le titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire

Name /Nom

Title/Titre

Signature

Date (yyyy-mm-dd)/(aaaa-mm-jj)

Telephone No. - No de téléphone

Fax No. - No de télécopieur

E-mail address - Adresse de courriel

AMENDMENT TO REQUEST FOR PROPOSAL / MODIFICATION DE DEMANDE DE PROPOSITION

Form containing fields: Title - Sujet, Solicitation No. - No de l'invitation, Amendment No. - N° modif., Solicitation closes - L'invitation prend fin, Contracting Authority - Autorité contractante, Telephone No. - No de téléphone, Fax No. - No de télécopieur, Destination - Destination, and a security requirement notice.



## MODIFICATION n° 007 À LA DEMANDE DE PROPOSITIONS

La modification à cette demande de soumissions est émise aux fins suivantes :

1. Répondre aux questions suivantes soumises durant la période de soumissions, conformément à la DDP, et
2. Modifier la DDP.

### 1. QUESTIONS ET RÉPONSES

**Q1** : La solution pourra-t-elle prendre le contrôle des numéros de téléphone de la ligne d'assistance sur l'état des immeubles de l'Agence pendant toute la durée du contrat pour l'intégration de la solution ou devra-t-elle être ajoutée comme une option à partir du numéro de téléphone de la ligne d'assistance pour fournir des renseignements aux employés qui appellent?

**R1** : La ligne d'assistance est une ligne sans frais fournie à l'Agence par Services partagés Canada. Pour les besoins de cette nouvelle solution logicielle destinée aux avertissements de masse en cas d'urgence, l'Agence ne veut pas fournir un nouveau numéro de téléphone pour la ligne d'assistance à ses employés; par conséquent, cette ligne sans frais devra être redirigée/transférée à la solution logicielle destinée aux avertissements de masse en cas d'urgence.

**Q2** : Nous aimerions demander que la date de clôture soit reportée d'une semaine afin d'accorder plus de temps aux soumissionnaires pour compiler une réponse. La Couronne envisagerait-elle de reporter la date de clôture au 5 juin?

**R2** : Non, l'Agence ne reportera pas la date de clôture.

**Q3** : En tant que fournisseur de services, nous travaillons avec plusieurs fabricants d'équipement d'origine dans ce domaine technologique et nous sommes préoccupés par la possibilité qu'aucune technologie de fabricant d'équipement d'origine ne soit conforme en raison de la nature normative de cette demande de propositions, compte tenu de toutes les exigences obligatoires. Chaque technologie de fabricant d'équipement d'origine a des forces et des lacunes potentielles par rapport à celle des concurrents, ce qui signifie que vous pourriez rejeter la proposition de fournisseurs de premier plan et novateurs qui respectent toutes les exigences obligatoires à l'exception d'une seule. Nous demandons qu'une certaine souplesse soit accordée à chaque répondant pour qu'il n'ait pas à respecter un maximum de cinq exigences obligatoires, à condition qu'il ait fourni une réponse adéquate quant à la façon dont l'exigence pourrait être respectée d'une autre façon. Pour que le processus d'approvisionnement soit équitable et concurrentiel, une certaine souplesse doit être accordée quant au respect des exigences obligatoires.

**R3** : Tous les critères relatifs à cette exigence ont été considérés comme étant obligatoires. Comme il est indiqué à l'étape 1 – Évaluation en fonction des critères obligatoires de la demande de propositions, les soumissions qui ne respectent pas toutes les exigences obligatoires seront déclarées non recevables. Seules les propositions qui respectent toutes les exigences obligatoires seront ensuite évaluées conformément à l'étape 2.

### 2. MODIFICATIONS À LA DDP

1. À la section 2.5, Transmission des propositions;

#### SUPPRIMER :

Par la présente, les soumissionnaires sont informés que l'Unité de réception des soumissions de l'ARC est ouvert du lundi au vendredi inclusivement, de 730 h à 1530 h, sauf les jours fériés observés par le gouvernement fédéral.

#### INSÉRER :

Par la présente, les soumissionnaires sont informés que l'Unité de réception des soumissions de l'ARC est ouvert du lundi au vendredi inclusivement, de 700 h à 1500 h, sauf les jours fériés observés par le gouvernement fédéral.

**TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS**